

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du deuxième rapport du comité de Sélection.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Kamloops*), que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

*Avec permission,*

*Le Sénat se reporte aux Avis de motions.*

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette—

Que les sénateurs désignés dans le deuxième rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie intérieure et de comptabilité ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Aseltine, Cameron, Davies, Fergusson, Fournier (*De Lanaudière*), Gladstone, Guoin, Haig, Irvine, Lambert, Macdonald (*Cap-Breton*), Macdonald (*Queens*), O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pouliot, Reid et Vien, ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Beaubien (*Bedford*), Blais, Bouffard, Bradley, Choquette, Comeau, Davies, Grosart, Isnor,